

ville de Cambrai



RA / 705 / 2024

DGST / DM / 318 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Vu l'organisation du concert NRJ le samedi 18 mai 2024.

Vu le stationnement d'un véhicule de la protection civile, grande rue Vanderburch, le samedi 18 mai 2024

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes

ARRETONS :

Article 1 : Afin de permettre le stationnement du véhicule, le stationnement des autres véhicules sera interdit :

Grande rue Vanderburch
Partie comprise entre le n°2 et le porche du n° 6

Le samedi 18 mai 2024 de 06 heures à 19 heures

Article 2 : La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être restreinte :

Grande rue Vanderburch
Partie comprise entre le n°2 et le porche du n° 6

Le samedi 18 mai 2024 de 06 heures à 19 heures

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place.

Article 4 : Mme la Directrice Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 16 mai 2024

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

